

DÉBAT GÉNÉRAL

Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique

Monsieur le président de l'Assemblée/ Madame la présidente de l'Assemblée,

Mesdames et messieurs les délégués,

Chers collègues,

La **technologie** est en train de transformer nos vies, le monde qui nous entoure et son rythme. Nous les parlementaires, devons connaître la technologie, savoir ce qu'elle peut apporter et comprendre son fonctionnement afin de, à travers notre fonction législative et de contrôle, nous assurer que nous en faisons bon usage, réduire les risques qui y sont liés et favoriser les possibilités qu'elle nous offre.

Parce que les **innovations technologiques** peuvent ouvrir des perspectives en termes de productivité, de bien-être et d'autonomie, mais elles peuvent également aggraver les inégalités.

La transformation digitale peut apporter une plus grande flexibilité dans les postes de travail et permettre, par conséquent, de mieux concilier la vie professionnelle et la vie de famille et personnelle. Cependant, la technologie peut également entraîner la disparition des postes de travail. De façon générale, on sait que cette destruction des postes de travail touchera majoritairement les femmes, puisque ce sont elles qui occupent la plupart des postes de travail les plus routiniers, des postes de travail qui peuvent donc être plus facilement remplacés par la technologie.

La technologie n'est pas une bonne ou une mauvaise chose, ce sont les hommes politiques qui la régulent qui en font un outil bénéfique

ou néfaste pour l'ensemble de la société. Il est important de tout miser pour devenir des sociétés de la connaissance dans lesquelles l'innovation est au service du progrès social et du bien commun. Les pouvoirs publics peuvent encourager le fait – moyennant des aides ou des avantages par exemple – que le secteur technologique développe des solutions applicables à des sujets aussi importants que le changement climatique ou la réduction de la paupérisation des quartiers. C'est une chance qui s'offre à nous et qui nous permet de nous rendre utiles et d'encourager la recherche de solutions créatives aux défis auxquels nous sommes confrontés.

À titre d'exemple, l'Andorre, dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique passé lors de la conférence COP21, s'est engagée à réduire de 37 % ses émissions polluantes entre 2015 et 2030. Pour atteindre cet objectif, un ensemble d'actions ont été programmées, des actions qui passent entre autres par un changement du modèle énergétique et de mobilité du pays. Et là, le développement scientifique et technologique joue un rôle clef.

Le travail parlementaire doit accompagner ce processus de transformation, ce qui a été le cas jusqu'à présent. Sans chercher plus loin, le mois dernier, le Consell General – le parlement andorran – a approuvé la Loi sur la transition énergétique et le changement climatique.

D'autre part, en ce qui concerne les actions plus concrètes dans ce contexte général de transformation, le parlement andorran a approuvé en 2016 la Loi du développement des véhicules électriques. Il est indéniable que le développement de la mobilité électrique est une avancée technologique qui va de pair avec la réduction de la pollution et de l'émission de gaz à effets de serre.

Il s'agit là d'exemples de la technologie au service du bien commun, à l'échelle locale mais également globale.

Ainsi, les parlements peuvent également **utiliser la science et la technologie pour une plus grande d'efficacité dans leur tâche législative**. Face à la perte de confiance des citoyens vis-à-vis de nos institutions, les parlements doivent répondre avec plus d'efficacité, de transparence et de sens des responsabilités. Et la science et la technologie peuvent nous y aider sous différents angles : dans le

contenu des textes législatifs, dans les processus propres à la tâche législative et également du point de vue des institutions et du rapport avec la citoyenneté des parlements.

Pour ce qui est des textes législatifs, de nombreux parlements font déjà appel à des conseillers scientifiques qui “prêtent main forte” aux politiciens pour que ceux-ci prennent des décisions en se basant sur des faits et les « poussent » à ne pas prendre de décisions fondées sur des sentiments et des croyances. Disposer d’informations scientifiques impartiales significatives est crucial pour notre travail. En effet, l’information est la base d’un débat réfléchi et, par conséquent, une condition indispensable pour pouvoir approuver de bonnes lois.

Quant aux processus législatifs, il est évident que la digitalisation des parlements facilite les démarches et, en particulier, la communication interne. D’autre part, la technologie favorise, sans aucun doute, la coopération entre les parlements, comme nous le montre les assemblées même de l’Union Interparlementaire : les informations et la communication qui sont établies à travers les emails, le site internet ou, récemment, l’application mobile qui facilite le suivi des sessions.

Enfin, pour ce qui est de la fonction purement institutionnelle des parlements et de leur relation avec les citoyens, la technologie nous a permis d’améliorer, en quantité et en qualité, l’information que nous offrons. En même temps, les voies d’interaction se sont élargies, surtout grâce aux réseaux sociaux. Notre parlement est un petit parlement dans un petit pays. La plupart du temps, la communication avec les citoyens est directe : nous nous croisons dans la rue, à l’école où nous amenons nos enfants ou encore quand nous faisons nos courses. Mais nous ne sommes pas pour autant passés outre les voies utilisées surtout par les plus jeunes et nous sommes présents dans certains des principaux réseaux sociaux.

Dans le domaine spécifique des technologies de l’information et de la communication, il existe aussi des dangers. La fameuse post-vérité touche la crédibilité des politiciens, pendant que la prolifération des “fake news” peut conduire à la crispation du débat politique et social. C’est donc un phénomène que nous devons analyser, nous

parlementaires, afin de le combattre ou, tout du moins, d'en atténuer les effets.

Pour conclure, je voudrais souligner toutes les bonnes choses que **la technologie nous apporte pour consolider nos démocraties et simplement alerter les parlements afin qu'ils soient prêts, également, à affronter l'autre visage de ces avancées.** Les parlements doivent évoluer au même rythme que nos sociétés et, en même temps, être suffisamment capables d'anticiper afin de mettre les avancées technologiques au service de la paix, du progrès et de la justice sociale.

Je vous remercie de votre attention.